

# Fonds Aliénor : le CHU conforte sa stratégie de recherche

Mobiliser des fonds privés et des donations pour aider les activités de recherche au CHU de Poitiers, c'est la vocation du Fonds Aliénor. Encadré par de nouvelles dispositions légales, ce fonds contribuera à intégrer des innovations dans les pratiques médicales.

La création par le CHU d'un fonds de soutien à ses activités de recherche renforce la détermination de l'établissement à disposer d'équipes de scientifiques qui contribuent aux progrès d'une médecine moderne et innovante. Jean-Pierre Dewitte, directeur du CHU, explique cette nouvelle stratégie de financement.

## *Quelles sont la vocation et l'utilité du Fonds Aliénor ?*

Bref rappel : depuis 2015, la possibilité est ouverte aux CHU de créer un fonds de dotation ou une fondation, sous le contrôle des préfets. On s'est rendu compte que ces fondations sont très développées dans d'autres pays d'Europe, notamment l'Allemagne, mais peu en France. Donc les pouvoirs publics ont donné cette possibilité aux CHU. L'objectif et l'intérêt – en fonction de ce qu'on cible dans la mission du Fonds Aliénor, dans son objet précis tel qu'il est déposé – c'est la recherche et l'innovation. C'est réellement une mission du CHU, et c'est

## **Les avantages fiscaux**

Le Fonds Aliénor bénéficie du régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif. Les dons consentis au Fonds Aliénor ouvrent droit au régime du mécénat et peuvent donc générer des réductions d'impôts sur les revenus ou sur les sociétés. Les dons et legs sont en principe exonérés de droits de mutation



ce qui permet d'intégrer les innovations pour les diffuser dans le territoire régional.

Il est exact que de tout temps la recherche est difficile à financer, pour diverses raisons. Ce n'est pas la mission de l'Assurance maladie qui est tournée vers les soins. Quant à l'Etat, il finance au travers de quelques dotations nationales et fonds régionaux mais d'une manière limitée. La recherche, pour le CHU, c'est un dossier important et complexe. Il nous faut dégager des ressources, pas seulement en matière d'équipement mais aussi pour créer des «emplois recherche». Cela demande des moyens, d'autant qu'il faut massifier les équipes. Pour qu'elles puissent travailler et être compétitives, c'est impératif. Le Fonds Aliénor va donc servir à collecter des ressources, pour compléter les moyens affectés à l'innovation en personnes et en matériels. Exemple : pour introduire un robot chirurgical de dernière génération, ce qui est de l'innovation pure, le fonds pourra contribuer.

***A Poitiers la recherche médicale est déjà sur les rails, plusieurs équipes travaillent...***

Certes, mais dans un premier temps il nous faut

conforter les axes existants : la transplantation et la cancérologie qui sont deux missions essentielles. Un CHU sans recherche, ce n'est pas un CHU et c'est vrai que nous avons des équipes labélisées Inserm, mais la compétition est nationale, voire européenne. Donc densifier et massifier nos équipes est indispensable. Financer ces équipes n'est pas simple et le fonds y aidera. Dans la région, les sollicitations vers le public ne sont pas nombreuses, et certains donateurs seront ouverts à de nouvelles causes, de nouveaux axes de recherche.

### ***Comment s'articulera l'activité du fonds avec celle de Sport et Collection, association très active ?***

Je tiens d'abord à saluer le travail remarquable de l'association Sport et Collection qui collecte en trois jours environ 250 000 euros et les reverse intégralement au CHU pour la recherche ! Avec cette association, nous avons créé un conseil scientifique qui participe aux choix de financement, surtout tournés vers le cancer. Nous continuerons à travailler de cette manière en liaison avec le Fonds Aliénor qui recevra la collecte de l'association. Mais nous espérons des financements complémentaires à la cancérologie, comme la transplantation, les anti-infectieux et favoriser l'émergence de nouvelles équipes, arriver à des masses critiques pour être reconnus, labellisés Inserm... Ne pas anticiper sur le renouvellement serait dommage. Notre atout, c'est une dynamique réelle. Des équipes frappent à notre porte et nous espérons pouvoir les aider à passer le cap des deux ou trois premières années ; c'est souvent une barre à franchir pour être reconnu.

Enfin nous espérons nous mobiliser, sans doute avec un club d'entreprises qui participeraient à ce fond, et bien sûr nous nous tournerons vers le grand public qui doit aussi pouvoir s'impliquer.

### ***Qu'elles sont les motivations des donateurs ?***

Elles sont diverses et appartiennent à chacun. Certains sont plus tournés vers la recherche, d'autres l'innovation. Dans ce domaine, les choses sont souvent plus «visuelles», ce qui est peut-être plus motivant. Ce qui importe c'est que chacun s'investisse dans un domaine qui l'intéresse.



Ce qui est important pour le CHU c'est d'amorcer les choses, que nous soyons ouverts sur l'extérieur et que la générosité publique qui va souvent vers des causes nationales tout à fait légitimes puisse aussi s'exprimer dans la proximité. Dans la nouvelle grande région, il y a trois CHU, la recherche sera un des éléments qui valorisera celui de Poitiers.

### ***Qui va gérer et attribuer les fonds ?***

Nous fonctionnons comme une association avec un conseil d'administration, un conseil scientifique composé d'hommes et de femmes aux compétences médicales et de chercheurs. Le fonds est une structure indépendante, il n'est pas géré par le trésorier de l'hôpital. Il y a deux cas de figure : soit les donateurs ont une intention et la manifestent, nous orientons alors le don vers ce but. Pour les dons non ciblés, c'est le conseil scientifique qui fera des propositions, soit après des appels d'offres internes, soit en fonction des avis de la commission innovation du CHU. L'avis du donateur est toujours respecté. ■

Fonds Aliénor  
CHU de Poitiers  
2 rue de la Milétrie  
CS 90577  
86021 Poitiers cedex

Tél. 05 49 44 43 33  
alienor@chu-poitiers.fr  
www.fonds-alienor.fr

### **L'objet du Fonds Aliénor**

Déposé officiellement auprès des autorités publiques, le but du Fonds Aliénor est très précis : «*Promouvoir, développer et soutenir la recherche en santé ainsi que l'innovation médicale ; financer et réaliser les missions de recherche mentionnées à l'article L. 6112-2 du code de la santé publique ; soutenir et financer toute action de recherche biomédicale, fondamentale ou translationnelle, menée dans le cadre des axes d'excellence du territoire ; soutenir et financer toute action de pédagogie innovante facilitant l'apprentissage et l'acquisition de l'expertise dans une logique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ; soutenir et financer l'innovation médicale contribuant à l'amélioration de l'efficacité des prises en charge ou de la qualité de vie des patients ; soutenir et financer les équipements mobiliers nécessaires à la mise en œuvre des protocoles de recherche ou des innovations médicales.*»